

## ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce : **COE100401, N°2024-0368**  
Nom du support : **La Vie Charentaise**  
Département : **16**  
Date de parution : **04/10/2024**  
Objet : Avis d'Enquête Publique

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Le 2 Octobre 2024

**CENTRE-OUEST EDITIONS**  
La Vie Charentaise - Terres de Cognac  
La Vienne Rurale  
64 Impasse J. Niepce  
CS 42421  
16024 ANGOULEME Cedex

Service Annonces Légales  
Tél. 05 45 61 70 21  
al.co.editions@reussir.fr

Centre Ouest Editions s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans le support concerné.

**MAIRIE D'AUSSAC-VADALLE**  
61 Rue de la République 16560 Aussac-Vadalle

**MAIRIE DE NANCLARS**  
2, rue des Ecoles 16230 NANCLARS

Messieurs les Maires d'Aussac-Vadalle et de Nanclars vous informent de l'ouverture d'une enquête publique conjointe en vue d'aliénation de portions de chemins ruraux désaffectés N° 24 au lieu-dit Vignes de la Forêt et N° 9 au lieu-dit bois de Villegion, et chemin dit « de la Forêt à Nanclars » au lieu-dit Vignes de la Forêt, ainsi que du changement d'assiette.

**Monsieur Jean-Pierre CHAGNON** est désigné en tant que commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairies de Nanclars et d'Aussac-Vadalle, durant 15 jours **du 21/10/2024 au 4/11/2024 inclus**.

Un dossier sera disponible pour consultation dans chaque mairie aux jours et heures habituels d'ouverture des deux mairies.

Les observations pourront être consignées sur un registre d'enquête ouvert à cet effet ou être envoyées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse d'une des deux mairies.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de Nanclars le **22/10/2024 de 10h00 à 12h00** et en mairie d'Aussac-Vadalle le **4/11/2024 de 14h00 à 16h00**.

Son rapport et ses conclusions seront envoyés aux deux mairies et seront tenus à disposition du public.